

UNIVERSITE DE PARIS

24/12/35

Paris, le 24 Décembre 1935.

Service
de la
Carte Géologique
de la France

RAPPORT HYDROGEOLOGIQUE

sur le

PROJET d'ADDUCTION d'EAU POTABLE

de la Commune de P O U Y -sur- V A N N E (Aube)

=====

Paragr. I.- PROJET DE LA COMMUNE.- CONDITIONS GEOLOGIQUES
et PERIMETRE d'ALIMENTATION
des EAUX à CAPTER

Situé à l'origine de la petite vallée de l'Alain, affluent de la Vanne, le village de Pouy comprend deux agglomérations : le village du Bas qui s'étend le long du ruisseau et s'alimente en eau au moyen de puits peu profonds, creusés dans les alluvions -(quelques mètres),-- et le village du Haut, sur le versant Nord de la colline, dont les puits (une vingtaine de mètres) sont creusés dans la Craie.

Le projet d'adduction d'eau potable actuellement élaboré consiste dans l'établissement d'un puits au Sud du village

P. BONNET (24/12/1935)

du Bas, à vingt-cinq mètres à l'Ouest de l'angle obtus du chemin du Chêne Antoine (sous VI de "Village du Bas" du SO 000°). Cet ouvrage sera creusé dans la Craie blanche à Micraster du Sénonien inférieur (particulièrement Santonien), formation qui un peu plus au Sud, vers la Colline qui sépare Pouy de la Vallée de la Vanne, est recouverte d'un peu de Sénonien supérieur, et par dessus, sur une vaste étendue, par des dépôts tertiaires d'argiles et de sables (Argile plastique).

C'est surtout cette importante superficie, presque entièrement boisée, qui forme le périmètre d'alimentation des eaux au point examiné.

Eventuellement, à titre complémentaire, un second emplacement est envisagé pour l'établissement d'un autre puits, de l'autre côté de la vallée, au Nord du village, au Sud-Est de la statue de la Vierge Ste-Espérance, près de la fourche du chemin de terre de direction Nord. On sera ici dans la Craie campanienne à Bélemnites, niveau supérieur à celui du puits précédent, mais n'en différant guère quant à son comportement hydrologique. La configuration topographique d'une part, et d'autre part les variations des plongements de la Craie qui ne sont point régulièrement Nord-Ouest, semblent devoir faire attribuer comme périmètre d'alimentation aux eaux que l'on captera en ce point, la région environnante et non pas seulement la partie Sud-Ouest que désignerait un pendage régulier.

Les eaux du Sud sont donc percolées dans une colline crayeuse, mais le couronnement tertiaire argilo-sableux de celle-ci exerce un filtrage sinon total du moins non négligeable. En outre, la superficie du périmètre d'alimentation est entièrement inhabitée et presque complètement recouverte de bois; les environs immédiats du captage seuls sont en cultures.

Sauf la remarque qui suivra au sujet des carrières ou bétaires, la protection immédiate seule sera envisagée, et l'on créera dans ce but autour de l'ouvrage un périmètre de protection dont la superficie devra être soit boisée, soit laissée à l'état inculte; on lui donnera comme rayon de quarante à quarante-cinq mètres au-dessus (en remontant la pente), quinze au-dessous (vers le village) et vingt cinq de chaque côté.

Pour le puits du Nord, ses environs sont également inhabités et presque exclusivement en cultures. On l'entourera d'un périmètre de protection dont les conditions seront les mêmes que celui ci-dessus, et les dimensions également, le plus grand rayon étant toutefois ici dirigé vers le Nord-Ouest (vers la côte). Il n'y a pas lieu de craindre en ce point des infiltrations en provenance du village du Bas, en raison du drainage qu'effectue le ruisseau de l'Alain.

Enfin l'on appliquera à l'un et à l'autre captage les deux remarques suivantes : 1° tout segment de chemin qui se trouvera être adjacent au périmètre de protection devra être soigneusement entretenu, les dispositions seront prises pour y éviter la stagnation des eaux superficielles, et tout stationnement y sera interdit; - 2° toute carrière ou excavation quelconque, actuelle ou future, aux environs du captage, devra être formellement interdit à l'usage de dépôt d'immondices ou tous détritrus quels qu'ils soient.

RESUME. - CONCLUSION

En résumé, le projet de la Commune de Fouy-sur-Vanne comporte l'établissement d'un ou de deux puits qui recueilleront des eaux de la Craie, soit partiellement filtrées, soit, en tous cas, dans des conditions telles qu'aucun danger sérieux de pollution ne s'oppose à leur utilisation.

En conséquence, sous réserve des résultats que fourniront ultérieurement les analyses chimique et bactériologique, je donne un avis favorable au projet de cette commune.

Pierre BONNET.

Assistant de Géologie à la Faculté des Sciences
de l'Université de Paris,
Collaborateur au Service de la Carte Géologique
de la France.

Pour Copie conforme

L'Ingénieur du Génie Rural,